



AVIS PUBLIC

*EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée
Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo*

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 412-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin de modifier les usages permis dans la zone VI-1 et la description de la classe d'usage «hébergement touristique».

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo,

QUE lors d'une séance régulière tenue le 12 mars 2018, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin de modifier les usages permis dans la zone VI-1 et la description de la classe d'usage «hébergement touristique».

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 9 avril 2018, à 19 h à l'Hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud à Saint-Malo. Au cours de cette assemblée, Monsieur Jacques Madore, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 228, route 253 sud à Saint-Malo de 10 h à 14 h 30 du lundi au vendredi. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones concernées sont la zone VI-1 et la description de la classe d'usage «hébergement touristique».

DONNÉ À Saint-Malo, ce 13^e jour du mois de mars 2018.

Édith Rouleau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Règlement 412-2018

modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin de modifier les usages permis dans la zone VI-1 et la description de la classe d'usage «hébergement touristique»

Je, soussignée, Édith Rouleau, résidant à la municipalité de Saint-Malo, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
- 2^{ième} : CAISSE POPULAIRE DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE,
CENTRE DE SERVICES SAINT-MALO

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de mars 2018

Édith Rouleau
Directrice générale
Secrétaire-trésorière